Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 16 (1970)

Heft: 10

Rubrik: Chronique de la cinquième suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique de la cinquième Suisse



48° Congrès des Suisses de l'étranger à Zofingue des 29 et 30 août 1970

(C.P.S.) A l'occasion de la réunion annuelle des Suisses de l'étranger, qui eut lieu à Zofingue, M. F.T. Wahlen, ancien Président de la Confédération, a renouvelé l'exposé qu'il a présenté à la presse en sa qualité de président du groupe de travail chargé de préparer une revision de la Constitution fédérale.

On sait que le programme de questions élaboré à cet effet avait été adressé non seulement aux cantons, aux partis politiques et aux universités, mais aussi, par la suite, aux églises, à des personnes privées et à différentes organisations dont en particulier celle des Suisses à l'étranger, pour savoir entre autre s'ils revendiquent le droit de vote dans leur patrie. A ce propos, M. Wahlen rappela les difficultés, dont il est presque impossible de venir à bout, qui s'opposent à l'introduction générale du droit de vote des Suisses de l'étranger. En plus de la difficulté de transmettre à temps les documents essentiels aux citoyens de la 5e Suisse dans les cinq parties du monde, on ne peut guère organiser des votations auprès de nos consulats et ambassades, car il nous serait impossible, vu le pourcentage extrêmement élevé d'étrangers résidant dans notre pays, d'accorder la contre-partie aux autres pays. Ce disant, l'orateur fait certainement allusion au fait que l'exercice du droit de vote constitue un acte de souveraineté difficilement admissible sur territoire étranger. Nombre de pays y sont d'ailleurs formellement opposés. On conçoit sans peine les problèmes que pourrait poser à un pays l'agitation politique précédant des élections ou votations auxquelles il n'a rien à voir.

En fait, le questionnaire soumis

à 560 sociétés de Suisse à l'étranger portait sur trois points précis, à savoir le droit de vote et la protection des minorités ; les devoirs des citoyens, le service militaire et l'imposition; enfin, les relations entre la Confédération et les cantons. M. Marcel Ney, directeur du Secréta-riat des Suisses à l'étranger, a donné un aperçu très instructif des réponses données par 214 d'entre elles et 140 particuliers, hommes et femmes. Etant donné la composition hétérogène du cercle de personnes qui ont répondu au questionnaire, et le fait que les réponses proviennent de près d'une cinquantaine de pays, il peut paraître étonnant que les résultats obtenus concordent dans leurs grandes lignes, et justement sur les questions importantes. C'est néanmoins un fait d'expérience que la ligne de conduite des groupements des Suisses à l'étranger, même les plus divers, est uniforme sur les points où la partie est en jeu. Il résulte de l'exposé de M. Ney qu'en ce qui concerne le droit de vote des Suisses au pays, la grande majorité des Suisses à l'étranger s'est exprimée pour le maintien des vastes possibilités de votations dans les affaires communales, cantonales et fédérales. Le droit de vote des femmes est approuvé à peu près à 100 %. Quant au droit de vote pour nos concitoyens vivant à l'étranger, il est recommandé presque partout et ceci, du

moins pour l'Europe, non seulement sous forme d'un droit de vote à l'occasion d'un séjour, mais si possible également — à l'occasion de votations fédérales auprès des consulats suisses et des représentations consulaires des ambassades à l'étranger. Rappelons ici, les remarques faites à ce sujet par M. Wahlen, qui, en sa qualité d'ancien ministre des affaires étrangères, connaît bien la question. En revanche on retiendra certainement la possibilité pour les Suisses de l'extérieur accomplissant leurs obligations miliaires ou en séjour au pays d'exercer leurs droits civiques comme le simple bon sens l'exigerait. Le canton du Tessin en particulier, en use d'ailleurs déjà ainsi à l'égard de ses ressortissants à l'étranger pour les affaires cantonales.

Les questions portant sur la protection des minorités n'ont suscité que peu de réponses affirmatives. Dans de nombreux cas il a été dit que ce fait allait de soi et qu'il n'était pas indispensable de le mentionner dans la Constitution.

C'est pour ainsi dire à l'unanimité que le maintien du service militaire pour les hommes a été approuvé. Les groupements de jeunes à l'étranger et les participants au camp d'été du Secrétariat se sont également prononcés pour un tel maintien. Ce n'est que de façon très dispersés que l'idée d'un remplace-

ment du service militaire dans

des cas précis par un service



civil au pays — ou dans les pays en voie de développement — a été exprimée. Il est intéressant de noter pour ce point l'avertissement donné à ce sujet par un groupe d'experts travaillant actuellement pour la coopération au Népal, car d'autres pays auraient fait de mauvaises expériences. Malgré l'approbation générale du vote des femmes, un service militaire pour les femmes a été rejeté à une assez grande majorité. Dans plusieurs réponses positives, on est

que cette obligation ne devrait être introduite que sous forme d'un service civil. Enfin, une forte majorité de nos compatriotes à l'étranger est favorable à la suppression de la taxe d'exemption militaire. Un tiers des voix qui se sont prononcées pour le rejet pourraient cependant se contenter d'une solution de rechange, soit d'une taxe d'exemption forfaitaire, pour ne pas éveiller l'impression que les Suisses de l'étranger ne revendiquent que des droits et aimeraient s'éloigner de tout devoir.

D'une manière ou d'une autre, une solution plus rationnelle s'impose visiblement.

Neutralité sans isolement et aide au tiers monde

au tiers monde, rayonnement culturel, tels ont été les thèmes de l'allocution prononcée par M. Pierre Graber, chef du Département politique fédéral. M. Graber a notamment déclaré que la neutralité de notre pays ne doit pas être une solution de facilité. Elle ne doit pas empêcher une accentuation de la présence suisse dans le monde, notamment par une intensification de notre collaboration aux travaux des organisations internationales, quant à l'adhésion de la Suisse à l'Onu, le Conseil fédéral hésite encore, les problèmes de droits relatifs au maintien de la neutralité n'ayant pas tout à fait été élucidés et l'opinion publique paraissant encore insuffisamment informée. Or, on

ne veut pas risquer un « non » lors de la votation populaire, a ajouté le conseiller fédéral Graber. Mais il est clair que nous devons participer à l'évolution et même si possible la marquer de notre empreinte sur le plan de l'aide humanitaire, le Conseil fédéral va bientôt proposer aux Chambres la mise sur pied d'une centrale suisse de secours pour l'aide en cas de catastrophe à l'étranger.

Se livrant à une analyse du scrutin du 7 juin sur l'initiative Schwarzenbach, M. Graber a notamment déclaré : « Je crois que deux problèmes mal résolus sont à l'origine du mécontentement d'une grande partie de l'importante minorité du 7 juin : celui de l'habitat et celui de l'environnement. Sur ces deux plans, on s'irrite d'une espèce de rupture d'équilibre dont la préoccupation prioritaire profit est rendue responsable. « Nous avons trop songé à l'économie et pas assez à l'homme », a ajouté M. Graber.

Un mot encore de l'opinion de nos compatriotes concernant la neutralité suisse. Celle-ci est approuvée par une assez grande majorité. Dans la plupart des réponses négatives, on précise qu'il est imprudent de se prononcer trop catégoriquement à ce sujet. L'entrée de la Suisse à l'ONU n'a trouvé que peu d'appui. Il semble au contraire qu'une collaboration de la Suisse au sein de l'ONU trouve peu d'intérêt auprès de nos compatriotes, encore moins chez ceux d'outre-mer que ceux d'Europe. Le 48^e congrès des Suisses de l'étranger a pris fin le dimanche par une excursion au château de Lenzbourg.

Dans la matinée, un service divin bilingue a été célébré dans l'ancienne église du couvent de Saint-Urbain. Mgr Schaller, de Porrentruy, et le pasteur Andreas Streiff, de Seengen (Argovie), ont prononcé de brèves prédications. Le trio Novsak, de Bâle, a porté une note artistique à cette cérémonie religieuse. Après avoir longé en car les lacs

+GF+

Raccords
et
Robinetterie
en fonte malléable
+ GF +

Raccords
et
Robinetterie
en matière plastique
+ GF +

Machines à fileter et à tronçonner + **GF** +

Raccords à bague de serrage système SERTO, cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines ROMAY

PRODUITS SUISSES

GEORGES FISCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11° Tél.: 700-37-42 à 37-44

Télex : 23922 Fischer Paris

de Sempach, de Baldegg et de Hallwil, les queque 200 congressistes de la 5e Suisse ont été accueillis au château de Lenzbourg par M. Bruno Hunziker, chef du gouvernement argovien. M. Martin Meyer, conservateur de la maison « Philipp-Albert Stapfer », a rappelé que le château de Lenzbourg a appartenu à des propriétaires américains jusqu'en 1956. Puis, il a été racheté par une fondation, dont la nouvelle société helvétique fait partie. C'est pourquoi, les Suisses de l'étranger doivent s'y sentir chez eux. Le nom de la Fondation rappelle l'homme d'Etat responsable des beauxarts et des sciences au temps de la République helvétique, Philipp-Albert Stapfer, qui a passé la dernière partie de sa vie à Paris.

Suisses de l'étranger : Bavardages et folklore ?

Une image absolument fausse de la vie et de l'activité de nos compatriotes à l'étranger est encore bien trop répandue chez nous, à savoir celle du Suisse vite enrichi qui joue au jass sous le ciel des tropiques ou qui, dans le chœur d'hommes local et avec l'accent anglais, fait retentir des hymnes patriotiques en contemplant la Croix du Sud. C'est en tout cas l'image que reflétaient certains articles parus récemment dans la presse. Du programme grandiose du 50e Congrès des Suisses de l'étranger de 1972, à Berne, ils n'avaient retenu que les tambours et les quilles et passaient sous silence toutes les manifestations culturelles prévues à cette occasion.

Pourtant les Suisses auraient toutes les raisons d'être fiers et reconnaissants de l'activité déployée à l'étranger par leurs concitoyens. Sans la présence constante des 300 000 Suisses qui résident à l'étranger et sans l'estime qu'ils ont su y gagner, nous n'aurions jamais pu devenir un pays exportateur aussi riche, un pays dont un tiers du revenu national provient préci-

sément de l'étranger. Sans les connaissances particulières et les expériences des Suisses expatriés, nos avoirs à l'étranger ne s'élèveraient pas à 140 milliards de francs. Chaque année, le produit de ces capitaux et des licences suisses ne rapportent pas moins de 4 à 4 milliards et demi de francs.

Sans l'activité désintéressée de milliers et de milliers de Suisses qui participent, officiellement et officieusement, à l'aide aux pays en voie de développement, nos relations avec le Tiers Monde ne seraient ni aussi bonnes. ni aussi fructueuses. Sans le travail de centaines de scientifigues suisses dans les universités étrangères - 107 professeurs et privat-docents suisses enseignent aujourd'hui en République Fédérale d'Allemagne - et sans les échanges qu'ils entretiennent avec leur patrie, notre recherche et notre vie intellectuelle ne seraient jamais ce qu'elles sont. Sans les acteurs et actrices suisses, les chanteurs et cantatrices suisses qui se font applaudir sur les scènes les plus prestigieuses du monde, sans les musiciens suisses et les chefs de grands orchestres, sans l'activité créatrice de peintres, de sculpteurs et d'architectes suisses dans tous les grands centres artistiques, jamais notre vie culturelle n'aurait la réputation dont elle jouit aujourd'hui.

Pourquoi reprocher à tous ces Suisses de l'étranger pleins d'initiative et de talent de vouloir, dans leurs liens avec la patrie, cultiver aussi ce qui est spécifiquement suisse, c'est-àdire son folklore? N'est-ce pas plutôt un trait sympathique à mettre sur le compte de la nostalgie, car même le plus grand de nos compatriotes de l'étranger — heureusement pour nous



— n'est pas à l'abri du mal du pays. Une Suissesse habitant en Amérique, aussi intelligente que cultivée, cantatrice et parente de l'un de nos meilleurs compositeurs contemporains, n'a-t-elle pas avoué récemment qu'auparavant elle tournait le bouton de la radio quand elle entendait de la musique populaire; maintenant, loin de son pays natal, elle ne se lasse pas d'en écouter.

D'ailleurs les Suisses ne sont pas des exceptions. Si des Suédois de l'étranger se rencontrent à Minneapolis ou à Genève. leur programme comprendra certainement un Smörgos Bord et des danses folkloriques, et non un exposé sur l'échec de la Nordek ou sur l'attitude suédoise face à la guerre du Vietnam, même si ces questions font l'objet de discussions au cours du congrès, de discussions peut-être plus compétentes et en tout cas plus objectives que dans la mère patrie. Et si les Suédois de l'étranger reviennent dans leur pays, leur première visite sera pour un lac solitaire au milieu de calmes forêts ou pour un château historique, jamais pour un centre commercial de la banlieue de Stockholm ou de Göteborg.

Il est compréhensible que les sociétés suisses à l'étranger aient les mêmes aspirations, ce qui ne les empêche pas de se consacrer aussi intensément à des questions culturelles, politiques et économiques. Nombre de ces groupes offrent à leurs membres un programme de conférences et de concerts, auxquels sont conviés des hôtes suisses de choix, qui ferait honneur à toute association de ce genre dans notre pays. C'est pourquoi il est faux de qualifier de folkloriques toutes les sociétés suisses de l'étranger. Celui qui a vécu quelque temps hors de nos frontières sait combien le sentiment de nostalgie reste vivace dans la vie quotidienne.

Le contenir serait une grave erreur et porterait atteinte aux liens qui subsistent avec la patrie. Soyons plutôt fiers que nos compatriotes à l'étranger s'ennuient de la Suisse et que ce sentiment se manifeste en un attachement aux petites particularités de notre pays, aux commune d'origine.

« Reflets »



Ouverture d'une ambassade au Luxembourg

(A.T.S.) Le Conseil fédéral a décidé de transformer le consulat de Suisse à Luxembourg en une ambassade autonome et a nommé M. le ministre Max Feller, chef du bureau de l'intégration du DPF et du DEP en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Grand-duché de Luxembourg, avec résidence à Luxembourg. M. Olivier Rossy, consul honoraire à Luxembourg, continuera l'exercice de ses fonctions comme membre de l'ambassade.

Le Luxembourg et l'intégration européenne

Chargé de tâches internationales multiples, le Luxembourg joue un rôle en vue, dans le cadre de l'intégration européenne également ainsi un relief particulier lui est acquis en raison de son appartenance aux communautés européennes et de la politique suivie par son gouvernement.

Le Luxembourg est le centre

d'une région européenne de laquelle émanèrent des impulsions décisives dans plus d'une phase importante du développement de l'Europe. Aujourd'hui le Luxembourg abrite un nombre d'institutions européennes importantes dont, entre autres, la cour de justice des communautés européennes, le Secrétariat général du parlement européen et la banque européenne d'investissement. D'autre part, les réunions du conseil des ministres des communautés européennes se tiennent à Luxembourg aux mois d'avril, juin et octobre. Maintenant que la politique d'in-

tégration de l'Europe est entrée dans un stade déterminant et que la Suisse ouvrira ces prochains mois des conversations exploratoires avec les communautés européennes en vue de négociations ultérieures, il s'impose d'entretenir des contacts plus étroits et directs avec le gouvernement du Luxembourg.

La récente visite à Berne de M. Thorn, ministre des affaires étrangères du Luxembourg, a démontré par divers problèmes communs qu'une collaboration étroite serait désirable.

Se fondant sur ces considérations, le Conseil fédéral est arrivé à la conclusion que l'ouverture d'une ambassade au Luxembourg s'imposait.

A NOS ANNONCEURS

Nous avons le plaisir de vous informer que le numéro de décembre sera tiré à 50.000 exemplaires. Si vous n'avez pas encore nos nouveaux tarifs, demandez-les nous rapidement afin de pouvoir profiter de cette occasion unique.